



Chèzeneuve

Conseil Municipal du 3 juin 2020

14 conseillers présents. Absent : O. Saussac
Secrétaire de séance : Sophie Muller

Tél. 04.74.28.21.24 - Email:mairie.chezeneuve@wanadoo.fr - Site internet: www.chezeneuve.fr

1 Installation du nouveau conseil

Etant donné la crise du COVID 19, l'installation du nouveau conseil a eu lieu, le lundi 25 mai 2020, à huis clos dans la salle d'Animation.

Le nouveau conseil municipal élu le 15 mars 2020 est composé de : **Jean-Jacques Bochart, Emmanuelle Bouin, Ludovic Colas, Christel Couble, Dominique Hangard, Mathilde Hapetian, Magali Jacquier, Pascal Jacquier, Jyann Mastan, Sophie Muller, Nathalie Roy Gorage, Olivier Saussac, Vanessa Thirion, Jean-Maurice Tresallet.**

Au cours de cette séance, **Madame Emmanuelle Bouin** a été élue Maire de Chèzeneuve.

Trois adjoints vont la suppléer :

- 1^{er} adjoint **Mr Journet** : Urbanisme
- 2^{ème} adjoint **Mr Bochart** : Finances et CAPI
- 3^{ème} adjoint : **Mr Jacquier** : Travaux

La Charte de l'élue local a été lue par madame le Maire.

2 Attribution d'une délégation

Afin de seconder Pascal Jacquier dans sa mission, Madame Bouin propose une délégation Espaces Verts à **Jean-Maurice Tresallet**.

Les conseillers municipaux ont approuvé cette demande.

3 Indemnités des élus

La loi Engagement et Proximité a acté la revalorisation des indemnités des élus et des adjoints dans les communes de moins de 3500 habitants.

Soit une enveloppe de 33 790 € / an.

Toutefois le Maire et les adjoints ont demandé une indemnité inférieure soit :

Pour le Maire : **1400€ brut/ mois** soit au taux de 36% de l'indice brut.

Pour les adjoints : **396,71€ brut /mois** soit au taux de 10,2 % de l'indice brut.

Pour le suppléant : **130€ / mois**

De ce fait, les indemnités des élus s'élèveront à 32 643,56 € / an soit une différence de 1147,36€ avec l'enveloppe globale.

Cette somme de 1147,36€ sera reversée dans le budget communal.

4 Désignation des membres du conseil d'administration du CCAS

Madame Bouin propose que le centre communal d'actions sociales soit composé de 4 sièges d'élus et 4 d'Administrés ;

Les 4 Administrés désignés : **Bernadette Badin, Karelle Bonnard, Maryvonne Peussot, Joahnn Lavignac**

Les 4 Conseillers élus désignés :

Mathilde Hapetian, Dominique Hangard, Vanessa Thirion, Olivier Saussac.

5 Désignation des Délégués du SIRS

Les membres du Syndicat intercommunal des installations sportives Chèzeneuve Crachier sont :

- **Emmanuelle Bouin**
- **Jean – Maurice Tresallet**
- **Pascal Jacquier**
- **Christian Journet**

6 Désignation des commissions intercommunales

Les différentes commissions ont été attribuées comme suit :

- ❖ COMMISSION FINANCES :
Nathalie Roy Gorage, Jyann Mastan, Olivier Saussac, Jean-Jacques Bochart
- ❖ COMMISSION URBANISME :
Nathalie Roy Gorage, Vanessa Thirion, Christian Journet
- ❖ COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES
Dominique Hangard, Christel Couble, Magali Jacquier, Sophie Muller
- ❖ COMMISSION TRAVAUX/APPEL D'OFFRES
Pascal Jacquier, Jean - Maurice Tresallet, Ludovic Colas
- ❖ COMMISSION CULTURE COMMUNICATION ET VIE ASSOCIATIVE
Mathilde Hapetian, Sophie Muller, Jyann Mastan

7**Vote des taux d'impositions**

Les conseillers décident de **ne pas augmenter les taux** des impôts locaux cette année ;

A savoir : Taxe d'Habitation : 7,16%. Taxe sur le Foncier Bâti : 13, 89 % ; Taxe sur le foncier Non Bâti : 47,67%

8**Examen et vote du budget primitif 2020**

Mr Jean-Jacques Bochard, a expliqué aux conseillers, le principe du budget d'une commune. **Il a également remercié les anciens élus car il a trouvé des comptes sains.**

L'adjoint a ensuite présenté le budget primitif dont les recettes et les dépenses s'équilibrent à :

- Section Fonctionnement : 351 290 €
- Section Investissement : 269 199

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le budget 2020.

9**Attribution de délégations permanentes et délibérations**

Afin de contribuer à une bonne administration locale, des délégations permanentes ont été attribuées au Maire et aux adjoints ; ainsi que l'autorisation de recrutements d'agents en cas d'accroissement temporaire d'activité.

10**Assurance obligatoire**

La loi Engagement et Proximité oblige désormais toutes les communes à souscrire une assurance pour la maire et les élus titulaires d'une délégation. Ce contrat doit couvrir le conseil juridique, l'assistance psychologique et les coûts qui résultent de l'obligation de protection à l'égard du Maire et des adjoints. Le coût de cette souscription sera compensée par l'Etat par le biais d'une dotation annuelle ;

11**Questions diverses****➤ Ecole**

En collaboration avec l'équipe enseignante et en respect du protocole sanitaire en vigueur, les enfants prioritaires ont été accueillis tout au long du confinement dans notre école ;

En ce qui concerne les enfants des familles volontaires, un tour de rôle a été mis en place afin que chacun puisse revenir à l'école pour quelques heures par semaine.

Des conditions particulières d'accueil ont dû être adoptées afin de répondre aux exigences du protocole et donc à la sécurité de tous (enfants, enseignants et agents).

Nous remercions tout notre personnel qui a été présent tout au long de cet épisode.

➤ Cabane des chasseurs

Afin de se mettre en conformité avec les exigences de leur fédération, les chasseurs vont faire l'acquisition d'un terrain sur lequel ils vont déplacer leur cabane.

12**Remerciements/Confinement**

Madame le Maire remercie tous ceux (élus ou administrés) qui se sont mobilisés pour entretenir la commune durant la période de confinement et ont pallié à l'absence de notre agent communal Marc Perret.

Une attention particulière a été apportée aux plus de 65 ans de notre village durant le confinement ; Madame Bouin remercie toutes les personnes qui ont contribué à cette belle initiative appréciée par la majorité de nos anciens.

Toute l'équipe des agents communaux mérite également nos remerciements pour leur mobilisation pendant cette période particulière que nous venons de vivre.

13**Agenda**

Prochain conseil municipal : Mercredi 1^{er} juillet